



EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 15 avril 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 8
- votants : 10

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni le 15 avril 2024 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Michaël FUMEY pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Michaël FUMEY, Camille BARBAZ, Sébastien GUILLAUME, Elodie MELET, Jérôme SERRETTE

Conseillers municipaux absents avec représentation :

Philippe SCHENCK à Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU à Michaël FUMEY

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Joël ALPY, Séverin PASKIEWICZ, Jean-Yves QUETY

**Objet : Droit de préemption et droit de préférence forestier
Parcelles 331 AC 181, 188, 199, 231**

Mme Lydie CHANEZ indique que la Commune est sollicitée dans le cadre de l'exercice de son droit de préemption forestier et de son droit de préférence à l'occasion de la vente des parcelles cadastrées 331 AC 181, 188, 199, 231.

Par courrier reçu le 21 mars 2024, Me GERMAIN, notaire, a notifié les conditions de vente suivantes :

- Parcelles 331 AC 181 (73 a 30 ca), 331 AC 188 (35 a 64 ca), 331 AC 199 (1 ha 39 a 60 ca), 331 AC 231 (70 a 80 ca)
- au prix total de 44 505 €.

La parcelle AC 181 entre dans le champ d'application possible du droit de préemption forestier de la Commune puisqu'elle est contiguë à une parcelle communale, propriété communale constituée d'un boisement soumis au régime forestier et couvert par le plan d'aménagement actuellement en vigueur. Mais elle ne présente pas d'intérêt pour la Commune.

Vu l'art. L331-22 du code forestier et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de renoncer à la préemption et au droit de préférence de ces parcelles, et d'autoriser M. le Maire à accomplir toutes les formalités liées à cette décision.

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29/04/2024



ID : 039-200057115-20240415-DCM_20240415_16-DE

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Florent SERRETTE